

EARL REAU DES CHAMPS

5 Les Rauderies
37320 ST BRANCHS

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction de la coordination des politique
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
M. Jean-Marie MILLET
15 rue Bernard Palissy
37 925 TOURS cedex 9

A St Branchs, le 24/07/2020

Madame la Préfète,

Veillez trouver ci-joint les compléments pour le dossier d'enregistrement ICPE de notre exploitation, l'EARL REAU DES CHAMPS – 5 Les Rauderies - 37 30 ST BRANCHS, en 4 exemplaires papier et un exemplaire numérique.

Vous en souhaitant bonne réception et restant disponible pour tout complément d'informations, veuillez agréer, Mme La Préfète, mes salutations distinguées.

Cédric FOUSSIER
Associé de l'EARL

Dossier de demande d'enregistrement
EARL Réau des Champs – 5 Les Rauderies – 37 320 ST BRANCHS

Compléments au dossier suite à l'instruction de la DDPP 37 (courrier en date du 10 juillet 2020)

Thème du dossier et/ou référence réglementaire	Prise en compte par le pétitionnaire, référence du § et page du dossier mis à jour
Plan d'ensemble	Fourniture d'un plan au 1/2500 ^{ème} indiquant le rayon de 100 m augmenté de 100 m supplémentaire
Dérogation de distance	Fourniture d'un courrier du tiers le plus proche indiquant qu'il ne s'oppose pas à l'implantation de la cellule extérieure de stockage qui sera située à moins de 100 m de son habitation.
Plan d'épandage	Fourniture de la convention d'épandage signée entre l'EARL Réau des Champs et Mme Thérèse Bertrand
Capacités techniques	<p><u>Description des capacités techniques :</u></p> <p>La capacité technique de chaque membre de l'EARL repose à la fois sur une expérience professionnelle solide et sur un enseignement adapté qui leur permet d'avoir une polyvalence dans l'ensemble des tâches à accomplir sur l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Associé : Mme Marie-Christine FOUSSIER : 28 ans d'expérience, titulaire d'un DUT de biologie, ✓ Associé : M. Cédric FOUSSIER : 9 ans d'expérience, titulaire d'un bac pro productions animales, ✓ Salarié : M. Romuald BRETON, ancien éleveur avec plus de 15 ans d'expérience en production porcine <p>Une organisation rigoureuse du travail permet de mener à bien l'ensemble des tâches sur la ferme :</p> <pre> graph TD MC[Marie-Christine FOUSSIER] --> GAC[Gestion administrative et comptabilité] C[Cédric FOUSSIER] --> SP[Soins aux porcelets] C --> C[Cultures] R[Romuald BRETON] --> E[Elevage] C --> A[Aide lors de la récolte] R --> A </pre>

	<p>Enfin, lorsque les bâtiments et équipements en projet seront construits, compte tenu de la charge de travail supplémentaire, un salarié à mi-temps sera embauché pour travailler sur la ferme.</p> <p>Par ailleurs, les éleveurs sont épaulés dans leurs activités par :</p> <table border="1" data-bbox="600 368 1921 703"> <thead> <tr> <th data-bbox="607 395 1249 443">Partenaires</th> <th data-bbox="1249 395 1912 443">Nom</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="607 451 1249 483">Bureau d'études - dossier ICPE, permis de construire</td> <td data-bbox="1249 451 1912 483">ABC - Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire</td> </tr> <tr> <td data-bbox="607 491 1249 523">Centre de gestion/comptable</td> <td data-bbox="1249 491 1912 523">CER France</td> </tr> <tr> <td data-bbox="607 531 1249 563">Etablissement bancaire</td> <td data-bbox="1249 531 1912 563">Crédit Agricole</td> </tr> <tr> <td data-bbox="607 571 1249 603">Groupement</td> <td data-bbox="1249 571 1912 603">Agrial</td> </tr> <tr> <td data-bbox="607 611 1249 643">Fournisseurs d'aliment</td> <td data-bbox="1249 611 1912 643">Agrial et Vetagri</td> </tr> <tr> <td data-bbox="607 651 1249 683">Vétérinaire</td> <td data-bbox="1249 651 1912 683">Dr Laëtitia Poret (AGRIAL)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="607 691 1249 722">CUMA</td> <td data-bbox="1249 691 1912 722">La Rescapée</td> </tr> </tbody> </table>	Partenaires	Nom	Bureau d'études - dossier ICPE, permis de construire	ABC - Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire	Centre de gestion/comptable	CER France	Etablissement bancaire	Crédit Agricole	Groupement	Agrial	Fournisseurs d'aliment	Agrial et Vetagri	Vétérinaire	Dr Laëtitia Poret (AGRIAL)	CUMA	La Rescapée
Partenaires	Nom																
Bureau d'études - dossier ICPE, permis de construire	ABC - Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire																
Centre de gestion/comptable	CER France																
Etablissement bancaire	Crédit Agricole																
Groupement	Agrial																
Fournisseurs d'aliment	Agrial et Vetagri																
Vétérinaire	Dr Laëtitia Poret (AGRIAL)																
CUMA	La Rescapée																
Capacités financières	<p>L'ensemble des investissements en projet de l'EARL Réau des Champs sera financé par une part d'autofinancement et par un prêt bancaire. Par ailleurs, les critères économiques de l'exploitation montrent qu'elle possède les capacités financières pour réaliser le projet. Afin de compléter les documents fournis dans le dossier initial (étude technico-économique réalisée par le groupement Agrial et courrier de l'établissement bancaire de l'exploitation), il est rajouté une étude technico-économique réalisée par le groupement Agrial avec en annexe le bilan simplifié de l'exploitation sur le dernier exercice comptable (2018-2019).</p>																
Directives nitrates	<p>Le plan d'épandage est bien indiqué dans la liste des annexes (cf. document joint)</p> <p>Respect de la directive nitrates</p> <p><u>Capacités de stockage des effluents</u> (indiqué en p.16 du dossier initial – art. 23)</p> <p>Sur l'exploitation de Réau des Champs, il ne sera produit que du lisier puisque l'ensemble des animaux seront logés sur caillebotis. Il n'y a pas d'aire d'exercice extérieure accessible aux animaux, donc pas de production d'eaux usées supplémentaires. L'ensemble du lisier sera stocké dans les pré-fosses étanches en bâtiment puis dans les fosses de stockage extérieures existantes et en projet.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente les capacités de stockage existante et en projet. Le calcul des capacités de stockage est réalisé sur la base des surfaces et des profondeurs de pré-fosses sous caillebotis dans les bâtiments existants et en projet ainsi que les fosses extérieures.</p>																

	Bâtiment	Type de fosse	Hauteur/profondeur de fosse	Surface	Capacité totale (m3)	Hauteur de fosse avec volume de garde*	Capacité utile (capacité totale - volume de garde*) (m3)
Existant (tenant compte des réaménagements)	Verraterie	Fosse sous caillebotis	1,40	225	315	0,40	225
	Truies gestantes	Fosse sous caillebotis	1,00	90	90	0,40	54
	Truies gestantes	Fosse sous caillebotis	1,40	108	151	0,40	108
	Truies gestantes	Fosse sous caillebotis	1,40	60	84	0,40	60
	Maternité	Fosse sous caillebotis	1,00	130	130	0,40	78
	Maternité	Fosse sous caillebotis	0,60	170	102	0,40	34
	Engraissement	Fosse sous caillebotis	1,40	384	538	0,40	384
	Engraissement	Fosse sous caillebotis	1,60	232	371	0,40	278
	Fosse extérieure	Fosse béton enterrée couverte	3,00	71	214	0,40	185
	Quarantaine/infirmierie	Fosse sous caillebotis	1,40	56	78	0,40	56
	Fosse extérieure	Fosse béton non couverte	3,75	322	1208	0,50	1047
TOTAL BATIMENT EXISTANT					3281		2509
Constructions en PROJET	Post-sevrage PROJET	Fosse sous caillebotis	1,40	465	651	0,40	465
	Engraissement PROJET	Fosse sous caillebotis	1,40	775	1085	0,40	775
	Fosse en projet	Fosse béton non couverte	5,00	380	1901	0,50	1711
	Pré-fosse extérieure PROJET	Fosse béton non couverte	6,00	50	302	0,50	276
TOTAL BATIMENTS EN PROJET					3938		3227
TOTAL BATIMENT EXISTANT ET EN PROJET					7219		5736
QUANTITE PREVISIONNELLE D'EFFLUENTS A STOCKER y compris pluie sur fosse : 369 m3/an et eaux de lavage 350 m3/an							4 924

* Volume de garde :

0,40 m pré-fosse sous caillebotis

0,50 m fosse extérieure non couverte

Autonomie 116%

En mois 14,0

Il apparaît que le volume total de fosses est suffisant pour stocker l'ensemble du lisier produit sur l'exploitation ainsi que la pluie tombant sur les fosses extérieures non couvertes (existante et en projet) pendant plus de 12 mois. En effet, la capacité de stockage utile sur l'exploitation sera de 5736 m³ après projet un volume d'effluents à stocker de 4924 m³. L'EARL Réau des Champs pourra réaliser des épandages dans les meilleures conditions agronomiques.

→ **Les capacités de stockage réglementaires seront donc conformes à la fois à la réglementation des installations classées qui demande 4 mois d'autonomie de stockage et à la réglementation de la directive Nitrates qui demande 7,5 mois d'autonomie pour le lisier de porcs.**

Pression de 170 kg d'azote /ha de SAU (indiqué dans le plan d'épandage initial § 2.8)

La directive nitrates indique que « La quantité d'azote contenue dans les effluents d'élevage pouvant être épandue annuellement par hectare de surface agricole utile est inférieure ou égale à 170 kg d'azote ».

Sur l'exploitation Réau des Champs, la surface agricole utile (SAU) est de 298,56 ha, la production d'azote par les animaux après projet sera de 18765 kg, soit une pression de 63 kg d'N/ha de SAU, bien de dessous des 170 kg d'N/ha de SAU.

➔ A l'EARL Réau des Champs, la quantité d'azote contenue dans les effluents d'élevage épandue sera inférieure à 170 kg d'azote / ha de SAU, conformément à la directive Nitrates.

Bilan global annuel sur l'exploitation après projet

		SAU =	298,56	ha			
		SPE retenue pour les calculs = (la plus défavorable)	274,53	ha			
					TOTAL		
					N (kg)	P2O5 (kg)	K2O (kg)
A	Apport au sol par les épandages				18765	9015	14145
	<i>Pression d'azote totale issue des effluents d'élevage</i>	<i>/ ha de SAU</i>	<i>63</i>	<i>30</i>	<i>47</i>		
		<i>/ ha de SPE</i>	<i>68</i>	<i>33</i>	<i>52</i>		
B	Exportation totale du sol		34249	13629	12275		
C = A-B	<i>Solde avant fertilisation minérale</i>	<i>global</i>	<i>-15484</i>	<i>-4614</i>	<i>1870</i>		
		<i>/ ha de SAU</i>	<i>-52</i>	<i>-15</i>	<i>6</i>		

Filières déchets

Ci-joint, le tableau sur la gestion des déchets de l'exploitation complété :

	DECHETS	NOMENCLATURE DECHETS	VOLUME ANNUEL MOYEN et MODE DE STOCKAGE	FILIERE D'ELIMINATION
	Papier, carton	15 01 01	Stocké sur 1 palette	Déchetterie de St Branchs Recyclage
	Emballages vides de produits phytosanitaires	02 01 09	2 sacs de 500 l (bidons) (à proximité du local phyto)	Coopérative Agrial de Villeperdue – Réseau ADIVALOR Recyclage
	Emballages vides d'engrais	02 01 09	7 paquets (sous le hangar matériel)	Coopérative Agrial de Villeperdue – Réseau ADIVALOR Recyclage
	Huiles usagées	13 02 08	1 bidon de 50 l (garage)	SARL PROTEC de Nouâtre Retraitement
	Déchets de soins vétérinaires	18 02 03	1 fût <i>Medicollect</i> (maternité)	Coopérative Agrial Incinération
	Métaux	02 01 10	Environ 300 kg (cour de ferme)	Entreprise Dufresne de Villeperdue Recyclage
	Cadavres animaux	02 01 02	Variable (stockage sur une plateforme bétonnée et en bac d'équarrissage réfrigéré) – cf. Art. 35	Sté SARIA Incinération
	Autres	02 01 99	Variable	Ordures ménagères Incinération
Plan prévention Air	<u>Mesures pour la réduction des émissions d'ammoniac</u>			
	<p>Au sein des émissions du secteur agricole, la part de l'élevage représente 77 % de la volatilisation d'ammoniac. Parmi les quatre postes du système d'exploitation, le bâtiment et l'épandage restent les étapes les plus fortement émettrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans les bâtiments (25 à 50 % de la volatilisation), qui constituent le point sensible avec les épandages ; les leviers de réduction se situent au niveau des caractéristiques des bâtiments (litière...), de l'alimentation des animaux et de leur temps de présence, de la gestion des déjections, 			

- ✓ **Lors du stockage des déjections (18 à 25 %)**, où la volatilisation est favorisée par le contact des déjections avec l'air libre ; le type de litière et l'alimentation ont une incidence directe,
- ✓ **A l'épandage (30 à 40 %)**, où la technique d'épandage (pendillards, enfouisseurs) et le délai d'enfouissement ont un impact majeur,
- ✓ **(Au pâturage (12 % environ))**, où les émissions sont encore mal connues).

Mesures mises en place :

Dans les bâtiments :

- Adaptation de la ration des animaux : alimentation bi-phase pour tous les animaux (sauf cochettes et verrats) pour être au plus près des besoins de l'animal pour minimiser les rejets et limiter les émissions d'ammoniac,
- Gestion des effluents : vidange fréquente des pré-fosses sous caillebotis vers les fosses de stockage extérieure et en projet.

Lors du stockage des effluents :

- Stockage du lisier dans les fosses extérieures existantes et en projet ; hormis au moment de sa reprise pour l'épandage (deux fois par an), le lisier ne sera pas agité, une croûte naturelle sur le lisier pourra alors se former, constituant une barrière physique.
- Traitement du lisier avec un complexe biologique et minéral liquéfiant pour une meilleure valorisation des lisiers, *Actiglène*. Ce produit est appliqué une fois à l'entrée des lots des animaux ; il permet entre autres de diminuer les odeurs, de faciliter le bon fonctionnement du caillebotis et de la fosse et de faciliter l'épandage. Ce produit permet également de diminuer les émissions d'ammoniac qui est retenu dans le lisier (brassage biologique) – cf. documentation technique ci-jointe.

A l'épandage

- Les épandages autour des habitations tiers seront réalisés avec une tonne équipée d'une rampe à pendillards (appartenant à la CUMA La Rescapée), permettant un épandage des effluents au ras du sol, diminuant ainsi fortement la volatilisation de l'ammoniac et favorisant une meilleure valorisation pour les plantes, mais aussi diminuant très fortement le risque d'odeurs liés à l'épandage ;
- Sur les terres nues labourables, un enfouissement sera réalisé dans les 12 heures qui suivront l'épandage, ce qui permet également de diminuer les émissions d'ammoniac.

Plan de prévention de l'atmosphère (PPA)

Les plans de protection de l'atmosphère définissent les objectifs permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites. L'agglomération tourangelle comporte plus de 250 000 habitants. Elle est donc concernée

	<p>par la mise en place d'un PPA, dont le périmètre correspond à celui du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération (SCOT). Celui-ci est constitué de 40 communes dont St Branchs. Le PPA a été révisé de 2012 à 2014 et approuvé en septembre 2014.</p> <p>Pour l'agriculture, il s'agit de mesure incitative pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles vis-à-vis de la qualité de l'air. L'objectif de la mesure est d'améliorer les connaissances des émissions de polluants du secteur agricole afin d'identifier les enjeux et proposer des pratiques vertueuses vis-à-vis de la qualité de l'air. A noter néanmoins que l'ammoniac ne fait pas parti des polluants atmosphériques concernés par ce plan (dioxyde de soufre, de carbone, PM, ozone...).</p>
--	---